



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

francophonie

Question écrite n° 43208

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à la proposition du Haut Conseil de la francophonie, présidé par le Président de la République, tendant à « organiser une conférence des ministres francophones du tourisme ». Cette proposition a, depuis plusieurs années, été soumise à son ministère et a, notamment, fait l'objet d'une réflexion des experts francophones du tourisme, lors d'une réunion organisée à l'initiative de l'agence intergouvernementale de la francophonie (Chamonix, 1999).

Texte de la réponse

L'initiative d'une conférence des ministres francophones du tourisme revient au Haut Conseil de la francophonie. Cet organisme soulignait déjà en 1997 l'importance du tourisme en tant que moyen d'expansion de la francophonie. De son côté, l'agence intergouvernementale de la francophonie a fait part de sa disponibilité pour apporter son concours à la tenue d'une telle manifestation. La secrétaire d'Etat au tourisme n'ignore pas l'importance que revêt le tourisme comme vecteur de francophonie et l'intérêt que pourrait présenter un tel événement. C'est la raison pour laquelle elle souhaite que cette question puisse trouver toute sa place dans le cadre des travaux du prochain sommet de Beyrouth (été 2001). Sensible à l'intérêt que porte M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie, aux questions du tourisme, elle espère très vivement qu'il pourra faire de ce thème l'un des axes de la rencontre de Beyrouth.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43208

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1594

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3727